

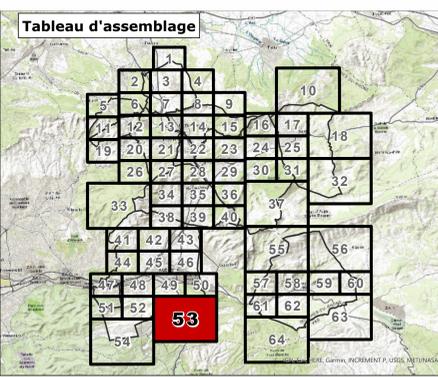
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N2. Risque incendie

PLANCHE
53

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

AUBAGNE
1:4 000



Urbanisme

URBANISME
□ Limite de zone

Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT (PPRIF)
Pour les communes d'Aurou et de Roquevaire
B3
B2
B1
R

Risque feux de forêt réglementé par le PLUi
TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE
Pour les communes d'Aubagne, Castellane, Cogne-les-pins, La Bouilladisse, La Dêtrousse, La Pierre-sur-Haute, Peyrieu, Saint-Sauveur et Saint-Etienne
Zone inconstructible
Zone à urbaniser (AU ou ZAU) soumise à étude complémentaire
Zone à prescriptions

Pour la commune de Belcodène
Rouge
Bleu
Orange

Fond de Plan
Parcellaire
Élément de repère
Bât dur
Bât léger
Parcelle ou Plan d'eau
Cimetière

